

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Subventions

La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

Fondation du Patrimoine - Délégation Alsace

9 place Kléber - 67000 Strasbourg
Tél: 03 88 22 32 15 - Fax: 03 88 22 24 97
alsace@fondation-patrimoine.org
www.alsace.fondation-patrimoine.org

En régime concordataire, la mense épiscopale du diocèse de Strasbourg est l'établissement public du culte qui gère les activités pastorales développées par l'archevêque et l'archevêché. C'est elle qui a reçu ces figurines en legs de la part du chanoine Muller.

La fabrique de la cathédrale de Strasbourg est pour sa part l'établissement public qui gère le culte paroissial dans la cathédrale, grâce au conseil de fabrique composé de chanoines et de membres laïcs. C'est à elle que l'archevêque a confié la garde et la restauration des figurines.

Fabrique de la Cathédrale de Strasbourg

1 rue de Rohan - BP 9 - 67060 Strasbourg cedex
Tél: 03 88 21 43 34 - Fax: 03 88 21 43 33
presbytere@cathedrale-strasbourg.fr
www.cathedrale-strasbourg.fr



Programme de restauration

L'état actuel des personnages nécessite une restauration d'envergure, sachant que chaque figurine doit recevoir un traitement particulier : certaines ont simplement besoin d'un nettoyage des vêtements (une journée de travail) tandis que d'autres nécessitent des soins plus importants (jusqu'à cinq jours de travail).

Le travail portera aussi bien sur le matériau des têtes et des mains (terre cuite, cire ou bois), sur le chanvre constituant les corps, la soie des tissus (souvent très endommagée) et les fils d'or des broderies. Il faudra également traiter les multiples accessoires.

L'opération demande par conséquent une connaissance précise des techniques et des matériaux anciens, en même temps qu'une grande minutie. On fera appel à des restaurateurs spécialisés. Il est prévu que le programme s'étale sur une durée de trois ans, au fur et à mesure que le financement sera acquis.



**Avec nous,
restaurez
les 40 figurines
de crèches
napolitaines
de la Cathédrale**



photos © Jean-François Badias

L'état actuel des figurines nécessite une restauration d'envergure. Cette restauration par des spécialistes sera possible grâce à vos dons et au soutien de la Fondation du Patrimoine.

M E R C I .



Par la délicatesse des physionomies et la précision des costumes, cette collection constitue un véritable instantané du peuple napolitain de l'époque baroque.



Quarante figurines de crèches napolitaines du XVIII^e siècle

Les figurines appartiennent à quatre ensembles qui se différencient par la taille, le style et le matériau (terre cuite, cire ou bois).

Elles sont habillées de vêtements en tissu et portent des objets pittoresques : sabre, hotte, cornemuse... On y trouve des bergers, des femmes du peuple et des coquettes, un brigand, le serviteur d'un mage, le grand prêtre...

L'état actuel des figurines nécessite une restauration d'envergure. Cette restauration par des spécialistes se fera grâce à vos dons et au soutien de la Fondation du Patrimoine.

Si la « crèche », représentation de la Nativité de Jésus, date de saint François d'Assise, c'est seulement à la fin du XVII^e siècle, dans la ville de Naples, qu'est née la coutume d'ajouter aux figures de l'Évangile des personnages tirés de la vie quotidienne : bourgeois, artisans, paysans... En plaçant près du lieu de naissance de Jésus des représentants de la société humaine, les chrétiens proclament que la naissance du Fils de Dieu concerne toute l'humanité.



Ces figurines proviennent du legs fait par le chanoine **Eugène Muller** au diocèse de Strasbourg, dans le but de créer un musée d'art sacré.

Né à Ranspach (vallée de Saint-Amarin) en 1861, Eugène Muller est professeur de dogmatique à l'Université de Strasbourg.

Son goût personnel pour l'art et l'histoire l'amène à dispenser un enseignement dans ce domaine et à participer aux travaux de différentes sociétés d'histoire. Également collectionneur, il acquiert des objets religieux et civils en Allemagne, en France et en Italie.

Homme politique, Eugène Muller est élu député au Parlement provincial d'Alsace-Lorraine (avant 1918), puis à la chambre des députés française, enfin sénateur. Il meurt à Strasbourg le 16 janvier 1948.

À renvoyer à :

Fondation
du Patrimoine
9 place Kléber
67000 STRASBOURG

Fabrique de la Cathédrale
de Strasbourg
1 rue de Rohan – BP 9
67060 STRASBOURG CEDEX

BULLETIN DE SOUTIEN

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. :

Mél. :

fait un don de soutien à la restauration des figurines de la crèche italienne de la Cathédrale de Strasbourg

d'un montant de €

par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine ou de la Fabrique de la Cathédrale de Strasbourg.

Je bénéficie d'une réduction d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés.

Pour les particuliers, les dons sont déductibles à hauteur de

- **66% de l'impôt sur le revenu**, dans la limite de 20% du revenu imposable (ex : un don de 100 € = 66€ de réduction d'impôt) ;
- **75% de l'impôt sur la fortune**, dans la limite de 50 000€ (ex : un don de 100 € = 75€ de réduction d'impôt) ;
- **75% de l'impôt sur les sociétés**, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (ex : un don de 500 € = 300€ de réduction d'impôt).

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt sera transmis dès réception du don.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la Cathédrale de Strasbourg, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la fortune.

* Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Cathédrale de Strasbourg pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.